



Erreur de nom dans un jugement

Par **chrisnice**, le **30/10/2011** à **22:37**

Bonjour,

lors d'un rendu de jugement contradictoire en premier ressort et au fond une erreur sur mon nom et prénoms a été commise

En fait il est précisé au lieu du mien celui de mon père avec ses prénoms

J'ai fait remarqué ce fait à mon avocat qui m'a rétorqué qu'il s'agissait d'une simple erreur matérielle

sacant de surcroit que mon père est décédé depuis plus de 40 ans je trouve un peu anormal que cela ne soit qu'une simple erreur matérielle

je ne tiens pas à remettre en cause le fond du jugement mais je voulais savoir si ce n'est pas une cause de vice de forme dans une procédure

D'avance merci pour votre aide

Par **corimaa**, le **30/10/2011** à **23:07**

Bonsoir,

Ce qu'on appelle un vice de forme, c'est le fait que la procédure n'a pas été scrupuleusement respectée comme elle aurait dû l'être, qu'il y a eu une phase du procès qui ne s'est pas déroulée conformément à ce qui est prévu.

Or, ce dont vous parlez est une erreur d'écriture qui n'a pas remis en cause vos droits. Il est évident que vous pouvez demander à ce que cette erreur soit rectifiée car il est mal-aisé et maladroit de mettre l'identité de votre père décédé sur un rendu de jugement.